

Deux avocates associées pour le bien des familles

Une famille, c'est être à deux ou plus nombreux, avoir des enfants mais pas forcément. C'est se sentir chez soi, aimé et bien entouré. Malheureusement, ce cocon familial ne se retrouve pas dans chaque famille. Parfois, les liens familiaux s'éffritent et faire recours à un spécialiste s'avère être la meilleure solution pour parvenir à un accord commun.



Oriana Jubin Avocate associée,
Docteure en droit (à gauche)
Nathalie Torrent Avocate associée
(à droite)

Oriana Jubin et Nathalie Torrent, deux avocates spécialisées dans le droit de la famille intervenant dans les contentieux judiciaires en matière civile et pénale, ont créé l'Étude et le Family office ONlegal dans le but de favoriser au maximum les accords entre les membres d'une famille en situation de conflit.

Oriana Jubin et Nathalie Torrent, quels sont les domaines d'activités d'ONlegal ?

OJ: ONlegal est une Étude d'avocats, spécialisée en droit de la famille. Nous intervenons dans le cadre de procédures contentieuses, en Suisse et à

l'international, qu'il s'agisse de couples mariés ou de concubins, ou de litiges successoraux. Notre expérience en matière pénale, commerciale et contractuelle permet de mieux appréhender les différentes problématiques dans le cadre de procédures avec des enjeux économiques importants. C'est le lien de confiance qui s'est tissé avec nos clients qui nous a conduit à fonder un Family office. Dans ce cadre, nous exerçons une activité de conseil et accompagnons nos clients dans leur sphère privée et leur activité professionnelle.

Quelle est la plus-value de votre Family office pour les clients d'ONlegal ?

NT: Le principal atout pour le client est l'anticipation de litiges. C'est notre expérience du contentieux qui nous permet d'identifier les potentielles sources de conflit et d'agir en amont. L'intérêt du client est de réduire autant que possible le facteur risque de ses décisions. Par cet accompagnement, nous pouvons anticiper et éviter les procédures judiciaires. Selon les besoins, le client bénéficie de notre réseau d'experts (droits des sociétés, droit immobilier ou droit fiscal). Ceci permet une coordination et une solution globale qui tient compte des différents enjeux. Il est donc important de définir les objectifs avec le client pour définir la stratégie adéquate. Les moyens mis en œuvre doivent être efficaces et les solutions pragmatiques. Si une procédure judiciaire est inévitable, nous pouvons être réactifs. Notre but est la satisfaction du client qui se traduit par sa protection, l'efficacité de la stratégie et le résultat. Notre Family office est un moyen pour y parvenir.

D'où vous est venue l'idée de créer un Family office ?

NT: Au terme de leur procédure, nos clients nous confiaient d'autres affaires en lien avec leur sphère privée et/ou professionnelle. C'est ainsi que l'idée du Family office a émergé.

Comment a commencé ONlegal ?

OJ: j'ai contacté Nathalie pour lui suggérer que l'on s'associe. Elle m'a répondu : « En plein Covid, ce n'est pas le moment de prendre un loyer à notre charge ». Une semaine plus tard, elle me rappelait et me disait : « En fait oui, on peut le faire ».

Notre association était une évidence. Nous avons la même rigueur de travail, la même conscience professionnelle et nous sommes complémentaires dans la pratique. Mon parcours académique couplé avec son expérience dans les affaires judiciaires

complexes en Suisse et à l'international forment une alliance parfaite. Nous sommes également amies depuis plus de 15 ans. Nous savions donc déjà à qui nous avions affaire avant de nous associer.

NT: ONlegal est la contraction de nos initiales « O » + « N », avec le mot « legal ». Les clients anglophones peuvent également lire « only legal ». L'ordre de nos initiales était aussi une évidence par rapport à l'idée qu'aurait donné « nolegal », ce qui avait fait sourire notre entourage. Ne pas utiliser nos patronymes remplissait deux objectifs pour notre développement : pérenniser un seul nom pour les clients et faciliter l'intégration d'autres associés ou collaborateurs. Le nom d'ONlegal nous a semblé remplir ces objectifs.

Quelle est la culture d'entreprise d'ONlegal ?

OJ + NT: L'entraide est primordiale. Le succès de chacune passe par la réussite de l'autre. Nous parvenons à nos résultats par notre complémentarité et notre bienveillance mutuelle. Nous réfléchissons différemment et sommes justement à l'écoute l'une de l'autre pour toujours envisager les choses sous un autre angle. La communication est très importante, mais sans fioritures pour aller à l'essentiel. C'est notamment notre culture d'entreprise qui nous permet d'arriver à un travail et des résultats de qualité, ce qui pour nous est capital. En matière de droit de la famille, nous sommes conscientes de l'impact décisif que nous pouvons avoir dans la vie des personnes et des enfants. En ce sens, nous favorisons autant que possible les accords et savons faire preuve de créativité pour y parvenir. Viser le résultat est une forme de respect de la confiance accordée par le client, c'est l'esprit d'ONlegal.

Quelle est votre vision d'avenir pour ONlegal ?

OJ + NT: Nous souhaitons développer notre structure avec des profils complémentaires aux nôtres. La famille reste le cœur du sujet, mais une centralisation avec d'autres domaines d'expertises nous permettrait de gagner en efficacité. Ce développement répond au besoin des clients qui est d'éviter autant que possible les procédures judiciaires.

